

Artérite Virale Equine :

L'évolution du virus et les garanties sanitaires



Communiqué de presse

17 juillet 2007

Le comité de suivi de l'artérite virale équine s'est réuni pour la seconde fois le lundi 16 juillet pour faire le point hebdomadaire de l'évolution de la maladie et apporter des réponses aux nombreuses questions des éleveurs et organisateurs : Quelles sont les garanties de non contamination des chevaux ? Pourquoi certains concours sont-ils annulés et d'autres non ?

L'évolution du virus

A ce jour, 3 foyers ont été identifiés dans l'Orne, 1 en Seine Maritime, et un 7^{ème} foyer a été déclaré cette semaine dans l'Eure. Pour ce nouveau foyer le mode de contamination a été établi. Une jument de l'élevage a été hébergée dans un des foyers déjà identifiés.

Hormis la Normandie, aucune autre région n'a été touchée par l'artérite virale.

On observe une nouvelle manifestation du virus sous la forme d'éruption cutanée avec l'apparition de nouveaux cas dans un foyer déjà identifié. On a mis en évidence la contamination par l'intermédiaire de l'homme d'un cheval malade à un cheval sain. Les mesures sanitaires élémentaires au sein d'un élevage doivent être rigoureusement observées : nettoyer les équipements de travail du cheval, se laver les mains, laver les bottes...

Toutes les personnes amenées à être en contact avec plusieurs élevages doivent adopter les mesures sanitaires relevant des bonnes pratiques professionnelles. Les identificateurs qui viennent relever le signalement des poulains et poser les puces désinfecteront leurs appareils, leurs bottes et utiliseront des vêtements de protection à usage unique.

Pour une garantie sanitaire

Les organisateurs de rassemblements ou les éleveurs qui doivent accueillir des animaux, peuvent offrir une garantie aux participants d'un concours ou préserver un élevage.

Ils peuvent être amenés à demander un certificat vétérinaire attestant de la bonne santé du sujet, de l'absence de symptômes d'artérite virale depuis 4 semaines et du fait qu'il ne provient pas d'un établissement ayant eu un cas d'artérite dans les 30 derniers jours. Cette mesure étant facile à mettre en œuvre et reposant sur une évaluation de chaque situation par un vétérinaire a été proposée notamment par l'Association Vétérinaire Equine Française.

Maintien ou non des concours en Normandie ?

Les concours d'élevage devant avoir lieu d'ici le 31 juillet en Normandie (modèles et allures des poulinières, foals, 2 ans, 3 ans et mâles) ont été reportés.

Il est rappelé que les organisateurs sont les seuls décideurs du maintien ou non d'une compétition de sport équestre. Les cavaliers sont tenus de suivre les préconisations avant de se rendre sur un terrain de compétition : le cheval doit être en bon état de santé, et ne doit pas présenter de signes de fièvre, de jetage nasal ou d'engorgement de plusieurs membres. Il faut également être alerté en cas d'éruption cutanée.

La différence de traitement entre les concours de reproducteurs et les compétitions équestres est liée à la différence de population équine.

Les concours des reproducteurs sont ouverts aux poulains et poulinières, plus vulnérables à l'artérite virale, qui par ailleurs bénéficient d'une préparation plus esthétique que physique et sur lesquels les symptômes sont moins rapidement décelés. Une proportion importante de juments qui coulent en début de gestation représente un signe d'alerte dans un élevage.

En revanche pour les chevaux de sport qui sont suivis de près : performances physiques, attitudes,... le moindre symptôme est très rapidement mis en évidence.

A ce jour, le concours international d'Auvers dans la Manche fin juillet, et le concours jeunes chevaux du Normandie Horse Show en août à Saint Lô, sont maintenus. Pour les manifestations prévues en même temps que ces 2 concours, mais concernant les autres équidés (poneys, ânes, chevaux de trait), le maintien doit être validé avec les organisateurs et les acteurs de la filière normande.

Les chevaux à risque

Des chevaux peuvent être « contaminants » pour leurs congénères lorsque :

- Soit Ils présentent un ou plusieurs des symptômes de l'artérite virale. Dans ce cas il faut prendre contact immédiatement avec le vétérinaire traitant qui saura quelles analyses doivent être réalisées.
- Soit, dans le cas des entiers, restés « porteurs sains » après guérison, le virus persiste dans les organes génitaux et est excrété dans le sperme. C'est pourquoi des dépistages devront être organisés sur les étalons avant le début de la monte 2008. Les étalons peuvent être vaccinés contre l'artérite virale à partir du moment où ils sont séronégatifs.

France Galop, Le Cheval français, La fédération nationale des courses françaises, la Fédération française d'équitation, l'association nationale du selle français, la société hippique française, la fédération nationale du cheval, la fédération française des poneys et petits chevaux, France-Trait, l'association vétérinaire équine française, et les Haras nationaux.

Contact presse :

Hélène de Becdelièvre
Chargée de communication
des Haras nationaux
06 30 10 03 12

www.haras-nationaux.fr